

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CE207

présenté par

M. Tivoli, M. Amblard, M. de Lépinau, Mme Engrand, Mme Grangier, Mme Laporte,
M. Le Bourgeois, M. Loubet, M. Meizonnet, M. Rivière et M. Weber

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.